

Comment relocaliser les industries de transformation du bois en Île-de-France, à l'heure des circuits courts et de la demande croissante en bois ?

Rapport du Groupe d'Analyse d'Action Publique pour le master PAPDD, année universitaire 2021-2022.
Pour le compte de FiBois Île-de-France.

Loris ANDRÉ, Martin GRAU, Gautier LLEXA, Youssef SALIB

Encadré par Monsieur Jonathan Lenglet, IPEF chercheur UMR SILVA (AgroParisTech-Nancy)

Grâce à la reformulation de la problématique proposée, la réalisation d'une étude bibliographique et la conduction d'entretiens de 13 acteurs de la filière forêt-bois, le groupe formé par les élèves du MS PAPDD propose des leviers opérationnels pour l'appui à la relocalisation d'une industrie de première transformation en Île-de-France. Pour cela, les blocages actuels, économiques ou non, ont été identifiés et démêlés, notamment grâce à la formulation d'un modèle économique succinct.

La filière forêt-bois est considérée comme un levier important pour l'atteinte de la neutralité carbone de la France d'ici à 2050. La nouvelle Réglementation Environnementale 2020 (RE 2020) incitera à horizon 2028 l'ensemble des acteurs de la construction à recourir aux matériaux biosourcés, tels que le bois. La France dispose d'un patrimoine forestier de 16,9 millions d'hectares représentant un volume sur pied de 2,8 milliards de m³.

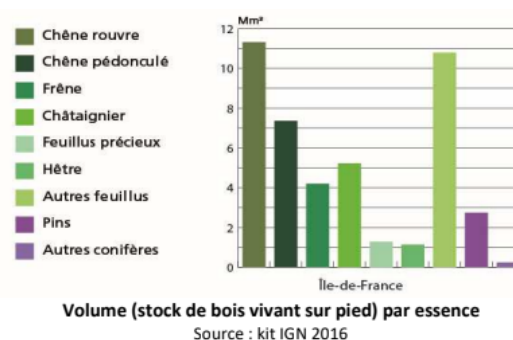
En Île-de-France, la filière forêt-bois est en perte de vitesse. Pourtant, la région dispose d'un patrimoine forestier qui représente près d'un quart de son territoire. De plus, le secteur de la

construction y est en plein essor, avec un objectif de production à l'échelle régionale de 70 000 logements par an inscrit au schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF). Le plan de relance lui attribue 350 M€ au titre des aides pour la construction durable.

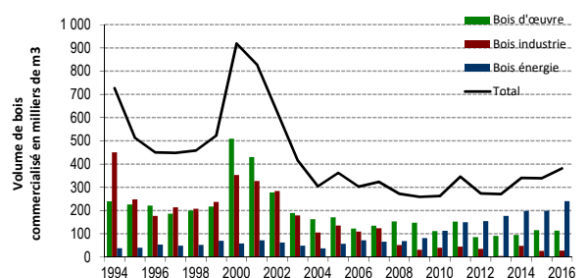
L'enjeu de valorisation de la forêt francilienne et de sa ressource en bois dans le secteur de la construction constitue un axe de travail pertinent pour contribuer à la transition écologique du pays.

1. L'Île-de-France : un territoire synonyme de défi pour la réindustrialisation de la filière de la forêt et du bois

L'Île-de-France compte sur son territoire plus de 260 000 hectares de forêt, soit 24% de son territoire. Les deux-tiers de l'espace forestier sont de propriété privée très morcelée, l'autre tiers est de propriété publique. La forêt francilienne est constituée à 94% d'essences feuillues pour un stock de bois vivant sur pied de 44,3 millions de m³. Si les principales essences sont le chêne sessile ou chêne rouvre, le chêne pédonculé et le châtaignier, les résineux représentent une part marginale.



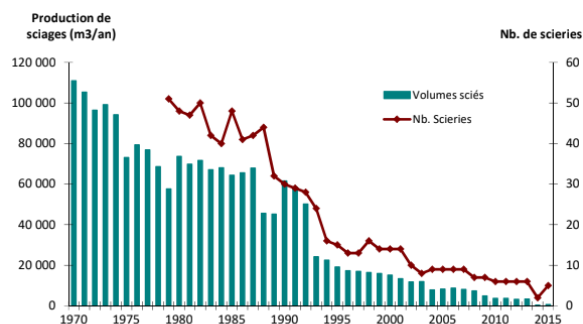
En 2016, 740 000 m³ de bois ont été prélevés dans les forêts franciliennes, soit 50% de la capacité de renouvellement naturelle de la forêt, que nous appellerons “production biologique annuelle”. Sur ces 740 000 m³ prélevés, 381 000 m³ sont commercialisés ; les 359 000 m³ restants sont déclarés en autoconsommation pour du bois de chauffage.



Près de la moitié (47 %) de la production biologique annuelle est stockée sur pied, 27 % est commercialisée et le reste (26 %) est autoconsommée. Environ les deux tiers du volume commercialisé sont destinés au bois énergie, 30% au bois d'œuvre et moins du dixième au bois industrie.

S'agissant de la production de première transformation, l'Île-de-France compte sur son

territoire 1 scierie dont la production dépasse les 2000 m³ et 5 scieries dont le volume de production est inférieur à 2000 m³. 1% du bois issu des forêts franciliennes est transformé en Île-de-France, la majeure partie du bois d'œuvre de bonne qualité étant exportée dans les régions voisines (80%), ou à l'étranger (20%).



L'enjeu pour la filière francilienne est donc de réinventer un modèle productif compatible avec la ressource disponible, essentiellement feuillue, tout en adaptant les débouchés, notamment en bois d'œuvre, pour disposer d'une demande suffisante pour alimenter les unités de production.

Depuis 2018, les appels à projet et appels à manifestation d'intérêt lancés par l'État et la Région n'ont pas porté leurs fruits, en échouant à attirer les porteurs de projet de la filière forêt-bois

Au total, les trois appels de l'État et les trois appels de la Région Île-de-France n'auront pas suffi à faire émerger un projet d'installation d'une scierie en Île-de-France. Ces appels, essentiellement destinés aux entreprises, avaient tous pour objet de co-financer un investissement matériel ou immatériel d'un acteur qui participerait à la structuration de la filière en Île-de-France. Malgré la diversité apparente des échelles sectorielles visées et des modalités de financement variées (en niveau), ces appels ont tous été un échec pour la

structuration de la filière. Ce constat d'échec est revenu à plusieurs reprises dans les entretiens réalisés, lorsque la personne interrogée était au courant de l'existence même d'appels à projet.

Un défi s'impose : les autorités publiques doivent se concentrer sur les barrières plus profondes qui s'opposeraient à de nouveaux entrants, un foncier peu disponible au prix élevé et des difficultés d'exploitation du feuillu sur le long terme.

2. Le contexte francilien n'est *a priori* pas un cadre propice au développement de la filière, en particulier de la première transformation

Un déséquilibre structurel entre ressource et demande

Associé au fait que l'industrie de première transformation (sciage, trituration) est quasiment inexistante en Île de France, la région présente le paradoxe de disposer d'une grande ressource

forestière au potentiel sous-exploité. Cette inadéquation provient d'une ressource régionale principalement feuillue, face à une demande croissante du marché de la construction pour les résineux. Cette incompatibilité est difficile à surmonter tant qu'il n'existera pas un appareil de transformation du feuillus compétitif par rapport aux résineux en France - ce problème n'étant pas seulement francilien. Associé à ce défaut d'appareil de transformation, le morcellement de la propriété forestière pose un problème majeur en Ile de France. Il ne permet pas d'avoir une gestion efficace des peuplements et limite la mise en place d'un approvisionnement robuste en aval. De fait, une partie importante des petites parcelles forestières ne sont pas exploitées, empêchant toute alimentation des circuits locaux de transformation. Ce manque d'intégration de l'amont de la filière ne permet pas de connaître finement les volumes exploitables et leur qualité pour une scierie qui souhaiterait venir s'implanter.

Un retard dans l'industrialisation du feuillu

Dans les années 1970 et 1980, l'appareil de première transformation s'est progressivement adapté aux ressources résineuses de l'Est de la France et des pays du nord de l'Europe. L'appareil industriel n'est donc aujourd'hui pas adapté aux essences feuillues, depuis la première transformation jusqu'à l'intégration dans le secteur de la construction. Ce déséquilibre sur la première transformation provient donc d'un manque de développement d'un appareil industriel compétitif du feuillus (qualité du bois, valorisation des grumes). Associé à ce défaut d'appareil industriel, le manque d'investissement dans les appareils de transformation du feuillu semble aujourd'hui une problématique majeure pour la filière.

Des coûts supérieurs en Île de France

Les postes de coût principaux sont le foncier, le capital, la main d'œuvre, l'achat de bois sur pied et la mobilisation du bois. Pour le capital et l'achat de bois, l'Île-de-France ne présente pas de surcoût. Pour le foncier, l'Île-de-France manifeste un surcoût de 25%. Toutefois, dans l'hypothèse où le foncier d'une scierie est proche du foncier agricole moyen qui est peu coûteux, ce poste constitue un

élément mineur dans la structure des coûts d'une scierie. Pour la main-d'œuvre, l'Île-de-France présente un surcoût de 12% en général que nous reprenons à défaut d'avoir les données du surcoût spécifique aux scieries. Enfin, pour la mobilisation du bois, nous supposons un surcoût Île-de-France de 25% qui place l'Île-de-France dans la tranche haute des coûts de transport. Au total, pour une scierie avec un chiffre d'affaires d'un million d'euros, nous obtenons un surcoût de 50 000€, 5% du chiffre d'affaires, ce qui reste raisonnable. Ainsi, notre analyse ne montre pas que le facteur économique est un blocage indépassable à l'installation d'une scierie en Île-de-France. Toutefois, cette analyse est à prendre avec précaution car elle comporte beaucoup d'approximations et de points d'incertitude.

Une acceptation sociale de la filière difficile en Île de France

En premier lieu, la méconnaissance de la forêt et de ses fonctions semble être un blocage à l'exploitation du bois francilien et à la valorisation de la ressource. Ce manque de compréhension, impactant largement les acteurs de la forêt et du bois, témoigne d'un manque de confiance dans la filière française. Par ailleurs, les nuisances générées par cette activité peuvent fragiliser l'acceptation sociale des opérations de gestion sylvicole et l'implantation d'unités de transformation. Face à ce problème d'acceptabilité sociale, il faut de la gestion durable dans une approche territoriale et concertée, et notamment, de sensibiliser les élus locaux aux enjeux forestiers pour faire l'interface entre le monde forestier et les riverains.

Des compétences et de la main d'oeuvre manquantes

En ce qui concerne la question de l'emploi dans la filière de première transformation, les acteurs interrogés sont unanimes : la filière pâtit d'un manque d'attractivité criant (difficulté physique des métiers, rémunération faible...) qui se traduit par des difficultés à recruter. L'absence totale de formation liée à la première transformation en Île-de-France accentue la difficulté. Face à ce constat, une question majeure s'impose pour l'implantation d'une nouvelle scierie : faut-il privilégier un modèle qui tente de mettre en valeur des compétences rares sur le territoire ou opter

pour un modèle initial très capitalistique, qui nécessite des fonds propres massifs, mais peu de main d'œuvre ?

3. Cependant, il existe aujourd'hui des opportunités et des leviers pour relocaliser la filière

L'attractivité du territoire passe par l'amélioration des dispositifs d'accompagnement financier

Selon nous, deux leviers principaux pourraient permettre de rendre plus pertinent les appels à projet, caduques jusqu'à présent :

- concevoir des dispositifs financiers à double détente : dans un premier temps, les autorités publiques appuient l'installation, grâce à des aides à l'investissement, et dans un second temps, elles aident les entreprises dans leur exploitation (une aide "au premier mètre cube") ;
- de manière non exclusive, les autorités pourraient participer financièrement à l'achat de foncier destiné à la production ou identifier des terrains propices à l'implantation (par exemple, d'anciennes friches industrielles), en amont de la formulation d'un appel à projet.

D'autres leviers nous paraissent utiles, même s'ils sont secondaires vis-à-vis de ceux exprimés précédemment : appliquer un taux d'aide significatif, ouvrir les appels aux structures fédérant des acteurs économiques au delà des entreprises elles-mêmes, et cibler la filière forêt bois dans son ensemble sans se restreindre à la première transformation, pour permettre des synergies avec la seconde transformation.

Les dispositifs financiers doivent s'accompagner d'une nouvelle structuration technique de la filière

Il nous semble que le renforcement du lien entre amont et aval de la filière faciliterait l'implantation d'une nouvelle scierie. Ce renforcement peut passer par (i) l'amélioration des connaissances de la ressource disponible en bois d'œuvre, (ii) la contractualisation, comme moyen de sécurisation, ainsi que (iii) le regroupement économique et technique de l'amont. De plus, il nous paraît aussi essentiel de stimuler les utilisations innovantes du feuillu en mettant en place de nouveaux modèles expérimentaux et en progressant dans le travail de normalisation du feuillu.

Conclusion

À court-terme, il nous semble donc que la formulation d'appels à projet plus adaptés au contexte de la première transformation du bois peut permettre de surmonter ce surcoût. Cependant, les blocages institutionnels et sociétaux nous paraissent plus profonds et requièrent de mobiliser un panel plus important d'outils, que nous détaillons dans la dernière partie de ce rapport : renforcer le lien entre amont et aval de la filière, développer des utilisations innovantes du feuillu et identifier en amont les blocages sociétaux spécifiques à un territoire, avant d'implanter une unité de transformation, afin de faciliter l'acceptation du projet.

Bibliographie

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE (2021), Réglementation Environnementale 2020 : Éco-construire pour le confort de tous, ENPC, février 2021, 22 p.

DRIAAF (2020), Le Programme Régional de la Forêt et du Bois d'Île-de-France (PRFB), janvier 2020, 104 p.